

Paris le 16 novembre 2017

La grande distribution se mobilise pour le recyclage de ses enseignes lumineuses

La grande distribution demande désormais à ses fournisseurs d'enseignes lumineuses la garantie du recyclage des équipements. Périfem a mis à leur disposition une clause à intégrer à leurs appels d'offre. En parallèle, les enseignistes, via leur syndicat le SYNAFEL, s'organisent de manière à répondre à cette demande, et adhèrent à l'éco-organisme Récyllum.

La grande distribution exigeante dès ses appels d'offre

« Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils nous proposent un service clé en main allant de la vente du matériel jusqu'à la prise en charge du matériel usagé et son recyclage. Il doit s'y engager de manière contractuelle » déclare Jean-Michel Guillou, chargé de projet environnement chez Système U. Pour formuler leurs exigences, les enseignes de la grande distribution peuvent s'appuyer sur un document publié par Périfem, l'association technique de la distribution : « Prise en compte contractuelle de la fin de vie des équipements électriques et électroniques (EEE) utilisés par les points de vente », téléchargeable [ici](#).

Sandrine Mercier, directrice du développement durable de Carrefour France, précise : *"Tous nos fournisseurs doivent répondre à un cahier des charges exigeant, les engageant dans une démarche plus respectueuse de l'environnement. Il en va naturellement de même pour les enseignes lumineuses de nos magasins dont le cycle de vie doit s'inscrire dans une perspective d'économie circulaire"*.

Les enseignistes en ordre de bataille

Pour aider ses adhérents à répondre à cette demande, le SYNAFEL, Syndicat National de l'Enseigne et de la Signalétique, a signé un accord avec Récyllum. En adhérant à l'éco-organisme, les enseignistes bénéficient du service de Récyllum : enlèvement des équipements usagés, chez eux ou directement chez leurs clients s'il y a de nombreux équipements ou des équipements très volumineux. Ils bénéficient par ailleurs du réseau de 170 déchèteries professionnelles partenaires de Récyllum. Une fois les équipements récupérés par Récyllum, c'est l'éco-organisme qui endosse la responsabilité du traitement. Récyllum fournit à l'enseigniste des documents de traçabilité lui permettant d'apporter à ses clients la garantie du recyclage.

« Pour simplifier les démarches de nos adhérents mettant sur le marché de petites quantités d'équipements lumineux, nous avons mis en place une initiative très incitative : adhérer à Récyllum de façon forfaitaire en complément de l'adhésion au SYNAFEL. Nous sommes également à la disposition de tous nos adhérents pour les aider à mieux comprendre leurs obligations et leur expliquer pourquoi adhérer à Récyllum leur facilitera la tâche », Patrick Floren, Président du Synafel.

Contacts presse :

Récylum - Ophélie Plantard - Tél. : 01 56 28 95 16 - oplantard@recylum.com

Thomas Marko & Associés - Stéphanie Beauhaire - Tél. : 01 53 20 38 71 - 06 46 23 71 38 -
stephanie.b@tmarkoagency.com

Récylum est l'éco-organisme à but non lucratif agréé par les pouvoirs publics pour organiser la collecte et le recyclage des lampes, des équipements électriques et électroniques professionnels (DEEE Pro) du bâtiment, de l'industrie, de la recherche et du médical (matériels d'éclairage, de régulation et de contrôle, instruments de mesure, équipements médicaux, outillages électriques professionnels...) et des petits appareils extincteurs. Pour en savoir plus : www.recylum.com.

